

## **Menée dans le cadre d'une enquête sur d'éventuelles pressions sur la justice dans l'affaire du juge retrouvé mort en 1995 à Djibouti, elle intervient au lendemain d'une perquisition au Quai d'Orsay.**

Deux juges d'instruction ont perquisitionné au ministère de la Justice vendredi, en marge de l'affaire Borrel.  
(c) Reuters

Deux juges d'instruction ont perquisitionné au ministère de la Justice, vendredi 20 avril, dans une enquête concernant d'éventuelles pressions sur la justice en marge de la procédure visant la mort du juge Bernard Borrel à Djibouti en 1995, apprend-on au cabinet du Garde des sceaux Les juges Fabienne Pous et Michèle Ganascia se sont déplacées avec des experts en informatique et des enquêteurs, en tout une dizaine de personnes, dans le but d'accéder aux ordinateurs du ministère, à la recherche de documents portant sur le litige, dit-on de source judiciaire. Les magistrates avaient perquisitionné jeudi au ministère des Affaires étrangères, dans la même affaire. Le cabinet de Pascal Clément n'a souhaité faire "aucun commentaire" sur ce qui est, dit-il, "un acte d'instruction".

### **Pression sur la justice ?**

Une telle démarche au ministère, qui gère le système judiciaire, est rare, mais n'est pas une première. Il y a quelques années, le juge d'instruction parisien Jean-Baptiste Parlos avait perquisitionné place Vendôme pour rechercher le dossier disciplinaire d'un magistrat corrompu. Dans l'affaire présente, l'information judiciaire ouverte en février, après une plainte de la veuve du juge Borrel, vise un ancien porte-parole du ministère français des affaires étrangères, Hervé Ladsous. Il est mis en cause pour un communiqué officiel du 29 janvier 2005 où il assurait qu'une copie du dossier relatif au décès du juge Borrel serait transmise à la justice djiboutienne. Or, cette transmission a été refusée par la juge chargée de l'affaire principale, Sophie Clément, qui met en cause les autorités de Djibouti dans son enquête sur la mort de Bernard Borrel. La plaignante interprète donc le communiqué du Quai comme une pression sur la justice.

### **Affaire sensible**

Interrogé en qualité de témoin assisté le mois dernier, Hervé Ladsous a expliqué qu'il n'avait fait que mettre en forme un communiqué après avoir pris les conseils juridiques de Laurent Le Mesle, à l'époque directeur de cabinet du ministre de la Justice devenu aujourd'hui procureur général de Paris. Ce sont donc d'éventuels documents préparatoires sur ce communiqué et des pièces sur l'affaire Borrel que recherchent vraisemblablement les magistrates place Vendôme. Le corps de Bernard Borrel, coopérant français et conseiller technique auprès du ministère de la Justice djiboutien, a été retrouvé carbonisé en 1995 à l'extérieur de la ville de Djibouti. L'hypothèse du suicide avait été d'abord retenue mais après plusieurs changements de magistrats et des expertises, notamment médico-légales, la piste criminelle est désormais suivie. Certaines dépositions laissent croire à un assassinat politique sur commande du pouvoir djiboutien.

### **Djibouti, base militaire française**

L'affaire est sensible diplomatiquement pour Paris, Djibouti abritant la principale base militaire française en Afrique. En octobre dernier, en dépit des réquisitions contraires du parquet, des mandats d'arrêt ont été délivrés par la juge Clément contre deux repris de justice en fuite, soupçonnés d'être des exécutants du meurtre du juge Borrel. D'autres mandats d'arrêt ont été lancés à Versailles contre le procureur général de Djibouti et le chef de ses services secrets, dans un autre sous-dossier judiciaire relatif à une supposée subornation de témoins. Le 14 février, la juge Clément a convoqué en vain comme témoin le président djiboutien Ismaël Omar Guelleh, de passage à Cannes pour un sommet franco-africain. Ce dernier dément toute implication dans l'affaire Borrel. (Avec Reuters)